



## CONSEIL MUNICIPAL Compte rendu

Affiché le 4 avril 2022  
(article L2121-25 du CGCT)

**Date de la séance :** 30 mars 2022

**Absents excusés (pouvoirs) :** COLLIN Nathalie donne pouvoir à ROBERT Florence jusqu'à la question 5 incluse  
ZION Philippe donne pouvoir à LOPEZ Anthony  
VEYRIES Laurent donne pouvoir à TKACZUK Jean

### **1. Adoption de l'ordre du jour**

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte l'ordre du jour à **L'UNANIMITÉ**.

### **2. Adoption du procès-verbal de la séance du 9 mars 2022**

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance du 9 mars 2022 à **L'UNANIMITÉ**.

### **3. Décisions municipales**

Décisions municipales prises en application de l'article L 2122-22 du CGCT et de la délibération n° 34-2020 du 22 juillet 2020.

Les décisions sont en annexe.

Le conseil est invité à en prendre acte.

Après avoir délibéré, le conseil municipal prend acte des décisions municipales.

### **4. Assemblée – Lieu de tenue des séances du conseil municipal**

La crise sanitaire a profondément bouleversé les habitudes, y compris en matière administrative. Ainsi, afin que les réunions se tiennent dans un espace permettant une distanciation correcte les séances du conseil municipal ont-elles été organisées au sein du Pôle des aînés ruraux, la configuration de la salle étant tout à fait adaptée à la tenue des séances, quand la salle située à l'hôtel de ville présente des caractéristiques ne répondant plus aux exigences actuelles. En application des dispositions de l'article L 2121-7 du CGCT, « Le conseil municipal se réunit et délibère à la mairie de la commune. Il peut également se réunir et délibérer, à titre définitif, dans un autre lieu situé sur le territoire de la commune, dès lors que ce lieu ne contrevient pas au principe de neutralité, qu'il offre les conditions d'accessibilité et de sécurité nécessaires et qu'il permet d'assurer la publicité des séances. ».

Il est donc demandé au conseil municipal :

- De dire que les séances du conseil municipal se dérouleront au Pôle des aînés ruraux, Allée des Promenades, cet espace présentant toutes les caractéristiques requises par le code général des collectivités locales.

- D'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette affaire à **L'UNANIMITÉ**.

### **5. Administration Générale – Dénomination de voies publiques**

Afin de faciliter l'accès au réseau de fibre optique de certaines résidences, il est demandé au conseil municipal :

- De dénommer la voie présentée dans le plan annexé :
  - Impasse de la Laque
- De dire que cette dénomination est strictement administrative dans le seul but de permettre aux riverains de se domicilier plus facilement en vue du déploiement du réseau de fibre, mais qu'elle n'implique ni engagement de la ville ni intégration de la voie dans le domaine public ou privé communal.
- D'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout document relatif à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette affaire à **L'UNANIMITÉ**.

### **6. Finances - Commune – Budget primitif 2022**

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le budget primitif suivant :

<b>DEPENSES de FONCTIONNEMENT</b>		<b>BP</b>
		<b>3 739 352,00 €</b>
<b>O11</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>897 260,00 €</b>
60611	Eau & assainissement	40 000,00 €
60612	Energie-électricité	130 000,00 €
60621	Combustibles	15 000,00 €
60622	Carburants	30 000,00 €
60623	Alimentation	2 500,00 €
60624	Produits de traitement	7 500,00 €
60628	Autres fournitures non stockées	500,00 €
60631	Fournitures d'entretien	20 000,00 €
60632	F. de petit équipement	40 000,00 €
60633	F. de Voirie	25 000,00 €
60636	Vêtements de travail	4 000,00 €
6064	Fournitures administratives	4 500,00 €
6065	Livres,disques,cassettes	150,00 €
6068	Autres matières & fournitures	35 000,00 €
611	Contrats prestat° services	47 000,00 €

6132	Locations immobilières	6 000,00 €
6135	Locations mobilières	15 000,00 €
61521	Entretien de terrains	20 000,00 €
615221	Entretien et réparations bâtiments publics	5 000,00 €
615228	Entretien et réparations autres bâtiments	60 000,00 €
615231	Entretien et réparations voiries	40 000,00 €
615232	Entretien et réparations réseaux	10 000,00 €
61524	Bois et forêts	10 000,00 €
61551	Entretien matériel roulant	40 000,00 €
61558	Entretien autres biens mobiliers	2 000,00 €
6156	Maintenance	43 000,00 €
6161	Assurances multirisques	21 000,00 €
6162	Assurance obligatoire dommage - construction	1 000,00 €
6182	Doc. générale et Technique	2 000,00 €
6184	Versements à des organ.form.	5 000,00 €
6188	Autres frais divers	5 000,00 €
6225	Indemn. comptable,régisseur	110,00 €
6226	Honoraires	35 000,00 €
6228	Divers	13 000,00 €
6231	Annonces et insertions	500,00 €
6232	Fêtes et cérémonies	55 000,00 €
6236	Catalogues et imprimés	18 000,00 €
6237	Publications	500,00 €
6238	Divers	1 000,00 €
6241	Transports de biens	2 000,00 €
6251	Frais de déplacement	500,00 €
6261	Frais d'affranchissement	7 000,00 €
6262	Frais de télécommunication	13 000,00 €
6281	Concours divers (cotisations)	4 500,00 €
6282	Frais de gardiennage	500,00 €
6283	Frais de Nettoyage des Locaux	1 000,00 €
62848	Redevances déchets	6 000,00 €
62876	Remboursement de frais au GFP de rattachement	1 500,00 €
63512	Taxes foncières	12 000,00 €
6355	Taxes & impôts sur véhicules	1 000,00 €
637	Autres impôts & taxes	39 000,00 €
<b>012</b>	<b>Charges personnel &amp; frais assimilés</b>	<b>1 164 450,00 €</b>
6331	Versement de transport	1 380,00 €
6336	Cotisation CNG,CG de la FPT	14 000,00 €
6338	Autres impôts & taxes	1 800,00 €
64111	Rémunération principale (PT)	588 000,00 €
64112	N.B.I. sup. familial traitement	14 690,00 €
64118	Autres indemnités (PT)	141 000,00 €
64131	Rémunération	64 000,00 €
6451	Cotisations à l'URSSAF	81 500,00 €
6453	Cotisations caisses retraite	179 910,00 €
6454	Cotisations ASSEDIC	4 200,00 €
6455	Cotisations Assurances Personnel	25 000,00 €
6456	Cotisations FNC suppl.fam.	39 300,00 €
6458	Cotisations autres organismes (CNAS)	9 000,00 €
6478	Autres charges sociales	670,00 €
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>250 100,00 €</b>
6531	Indemnités élus	79 300,00 €
6533	Cotisations retraite élus	5 100,00 €
6534	Cot. Part Pat. Elus	5 200,00 €
6535	Formation	4 000,00 €

6541	Pertes sur créances irrécouv.	2 000,00 €
65548	Contribution organ.regroup.	30 000,00 €
6558	Autres dépenses obligatoires	32 000,00 €
657362	CCAS	12 000,00 €
6574	Subv. fonct. person. droit privé	80 000,00 €
65888	Autres charges Gestion Courante	500,00 €
<b>66</b>	<b>Charges financières</b>	<b>191 000,00 €</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	198 000,00 €
661121	Montant des ICNE de l'exercice	100 000,00 €
661122	Montant des ICNE de l'exercice N-1	- 107 000,00 €
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>394 760,00 €</b>
7391171	Dégrèvement TF jeunes agriculteurs	2 000,00 €
739118	Autres reversements de fiscalité	392 760,00 €
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>180 430,00 €</b>
6811	Dot.amort.immos incorp.& corp	180 430,00 €
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>661 352,00 €</b>
023	Virement à la section d'investissement	661 352,00 €

<b>RECETTES de FONCTIONNEMENT</b>		<b>3 739 352,00 €</b>
<b>70</b>	<b>Produits des services, du domaine &amp; ventes diverses</b>	<b>210 000,00 €</b>
70311	Concessions dans les cimetières	3 000,00 €
70688	Autres prestations de services	7 000,00 €
70846	MàD personnel - GFP rattachement	200 000,00 €
<b>73</b>	<b>Impôts &amp; taxes</b>	<b>2 218 542,00 €</b>
73111	Contributions directes	1 694 838,00 €
73211	Attribution de compensation	388 704,00 €
7351	Taxe sur l'électricité	120 000,00 €
7381	Taxe add. droits de mutation	15 000,00 €
<b>74</b>	<b>Dotations &amp; participations</b>	<b>1 302 110,00 €</b>
7411	Dotation forfaitaire DGF	366 000,00 €
74121	Dot Solidarité Rurale	730 000,00 €
74127	Dot nationale de péréquation	163 000,00 €
74834	Etat/compens.taxe fonc.	43 000,00 €
7488	Autres attribut° et participat°	110,00 €
<b>75</b>	<b>Autres produits &amp; gestion courante</b>	<b>5 700,00 €</b>
752	Revenus des immeubles	5 700,00 €
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels</b>	<b>2 000,00 €</b>
7788	Produits exceptionnels divers	2 000,00 €
<b>O13</b>	<b>Atténuation de charges</b>	<b>1 000,00 €</b>
6419	Remb. rémunérations personnel	1 000,00 €

<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>2 602 004,00 €</b>
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>410 000,00 €</b>
1641	Remboursement Capital d'Emprunts	349 000,00 €
16441	Opérations Afférentes à l'Emprunt	61 000,00 €
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>40 000,00 €</b>
204171	Autres établissements publics locaux	40 000,00 €
<b>21</b>	<b>Immobilisations Corporelles</b>	<b>2 088 274,00 €</b>
2128	Autres Agencements et Aménagements de Terrains	50 000,00 €
21318	Autres bâtiments publics	1 563 274,00 €
2151	Réseaux de Voirie	320 000,00 €
2152	Installations de voirie	50 000,00 €
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	65 000,00 €
2161	Œuvres et objets d'art	25 000,00 €
2184	Mobilier	15 000,00 €
<b>23</b>	<b>Immobilisations en Cours</b>	<b>63 730,00 €</b>

2315	Installations, matériels et outillages techniques	63 730,00 €
------	---	-------------

<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>2 602 004,00 €</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	661 352,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	661 352,00 €
024	<b>Produits des Cessions</b>	<b>40 000,00 €</b>
192	Produits des Cessions	40 000,00 €
040	<b>Opérations d'Ordre</b>	<b>180 430,00 €</b>
28	Amortissements Immobilisations	180 430,00 €
10	<b>Dotations, fonds divers</b>	<b>149 650,00 €</b>
10222	FCTVA	80 000,00 €
10226	Taxe d'Aménagement	69 650,00 €
13	<b>Subventions d'Investissement</b>	<b>870 572,00 €</b>
1321	Etat et établissements nationaux	36 719,00 €
1322	Régions	167 043,00 €
1323	Départements	222 724,00 €
13251	GFP de rattachement	110 000,00 €
1341	Dotation d'équipement des territoires ruraux	334 086,00 €
16	<b>Emprunts et dettes assimilés</b>	<b>700 000,00 €</b>
1641	Emprunts	700 000,00 €

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 739 352,00 €</b>
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 739 352,00 €</b>
<b>SOLDE</b>	<b>- €</b>

<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 602 004,00 €</b>
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 602 004,00 €</b>
<b>SOLDE</b>	<b>- €</b>

<b>SOLDE GENERAL</b>	<b>- €</b>
----------------------	------------

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette affaire à **L'UNANIMITÉ** (4 abstentions DE OLIVEIRA Katy, ORIOL Clarisse, TKACZUK Jean, VEYRIES Laurent).

## 7. Finances – Maison de santé pluriprofessionnelle – Budget primitif 2022

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le budget primitif suivant :

<b>DEPENSES de FONCTIONNEMENT</b>	<b>BP</b>
	<b>- €</b>

<b>RECETTES de FONCTIONNEMENT</b>	<b>- €</b>
-----------------------------------	------------

<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>2 600 000,00 €</b>
21	<b>Immobilisations Corporelles</b>	<b>2 600 000,00 €</b>
21318	Autres bâtiments publics	2 600 000,00 €
2158	Autres immobilisations	- €

<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>2 600 000,00 €</b>
021	<b>Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>- €</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	- €
16	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>2 600 000,00 €</b>
1641	Emprunts	2 600 000,00 €

16441	Opérations Afférentes à l'Emprunt	- €
<b>10</b>	<b>Dotations &amp; participations</b>	<b>- €</b>
10222	FCTVA	- €
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>- €</b>
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>- €</b>
<b>SOLDE</b>		<b>- €</b>
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>2 600 000,00 €</b>
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>2 600 000,00 €</b>
<b>SOLDE</b>		<b>- €</b>
<b>SOLDE GENERAL</b>		<b>- €</b>

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette affaire à **L'UNANIMITÉ**.

### 8. Finances – Taux des taxes locales 2022

Il est proposé au conseil municipal de fixer les taux de la fiscalité locale pour l'exercice 2022 comme suit :

BASES	2022	TAUX	2022	IMPOTS	2022
TH	Non voté	TH	Non voté	TH	70 167 €
TFB	3 899 000 €	TFB	38,82%	TFB	1 513 592 €
TFNB	249 000 €	TFNB	44,61%	TFNB	111 079 €
					<b>1 694 838 €</b>
Contribution coefficient correcteur					<b>392 760 €</b>
Produit fiscal prévisionnel					<b>1 302 078 €</b>

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette affaire à **L'UNANIMITÉ** (4 abstentions DE OLIVEIRA Katy, ORIOL Clarisse, TKACZUK Jean, VEYRIES Laurent).

### 9. Finances – Subventions aux associations 2022

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur les subventions aux associations pour l'exercice 2022 selon la répartition reprise dans le tableau ci-dessous :

Associations	2022			
	Base	Exceptionnelle	Conditionnée	Condition
<b>SPORTIVES</b>				
ASL Rugby	3 000,00 €		500,00 €	Organisation fête du centenaire
APP Pêche	400,00 €			Néant
Avenir du Tennis Lislois	1 760,00 €			Néant
Coureur de Fond -Semi-Marathon - Athlétisme	1 340,00 €			Néant

Déjantés	300,00 €			Néant
Diane Lisloise	100,00 €		500,00 €	Régulation des nuisibles
Ecurie des deux rives	300,00 €		200,00 €	Tenue du Rallye
Football Club Lislois	3 300,00 €	300,00 €	300,00 €	Tenue tournoi des vendanges
Judo Club Lislois	2 660,00 €	200,00 €		Néant
Lisle Rando	100,00 €			Néant
Union Bouliste Lisloise	800,00 €			Néant
Sportives du Collège "JMG Le Clézio"	1 200,00 €			Néant
Tarn Dadou BASKET Club Lislois	740,00 €	260,00 €		Néant
Lst Bad	1 240,00 €			Néant
OUEST Tarn HANDBALL	740,00 €	260,00 €	300,00 €	Emploi service civique
Dynamic DOGS 81	100,00 €			Néant
<b>SOCIALES</b>				
A. D. M. R. (Aide à Domicile en Milieu Rural)	1 500,00 €			Néant
Ainés Ruraux - Génération Mouvement	100,00 €			Néant
Amicale Anciens de la Légion Etrangère	100,00 €	50,00 €		Néant
Amicale Sapeurs-Pompiers	1 000,00 €	250,00 €		Néant
Comité des Combattants du canton	350,00 €			Néant
Souvenir Français	150,00 €			Néant
Donneurs de sang	250,00 €			Néant
Repas Service à Domicile	300,00 €	200,00 €		Néant
Association pour les Retraites Agricoles : ARA	400,00 €			Néant
Entraide et Réciprocité	100,00 €		400,00 €	Tenue des projections cinéma
<b>CULTURE &amp; FESTIVITES</b>				
Amis de la Chanson	2 000,00 €	500,00 €	2 500,00 €	Tenue du spectacle du 14 juillet
Arts Scenics	3 500,00 €		2 500,00 €	Tenue de l'évènement
Forains lislois	200,00 €			Néant
CAP	3 000,00 €		600,00 €	Tenue du marché gourmand
LISLE NOIR	2 000,00 €		1 000,00 €	Tenue du marché de Noël
Grandes Fêtes	1 000,00 €	1 000,00 €	1 500,00 €	Tenue de l'évènement
Ass. de sauvegarde de la Chapelle de Gradille	200,00 €		1 000,00 €	Tenue fête de la bière
Académie MUSICALE Lisloise	1 600,00 €			Tenue fêtes générales
Les amis de Sivens	100,00 €			Néant
Entrée des artistes	100,00 €		400,00 €	Tenue des festaires de Sivens
Astor et la Patronne	100,00 €			Néant
Holà	500,00 €	2 500,00 €		Néant
<b>PATRIMOINE</b>				
Notre Dame de la Jonquière	1 000,00 €			Néant
<b>ENVIRONNEMENT</b>				
Les Arpents Verts	100,00 €			Néant
<b>ENFANCE JEUNESSE</b>				
Foyer Educatif du Collège de Lisle	1 000,00 €			Néant
Eduka 3000 - Tarn	250,00 €			Néant
Amicale école publique Bellevue	1 500,00 €			Néant
Amicale des parents d'élèves Ecoles Privée Sacré Cœur	1 500,00 €			Néant

La Sauce des Parents d'élèves du Collège JMG Le Clézio de Lisle	100,00 €		200,00 €	Tenue boom des collégiens
MJC	5 000,00 €		3 000,00 €	Création d'un local de rangement sécurisé
<b>TOTAL</b>	<b>47 080,00 €</b>	<b>5 520,00 €</b>	<b>15 900,00 €</b>	
		<b>68 500,00 €</b>		

Il est également demandé au conseil municipal d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à procéder au versement des subventions soumises à conditions dès lors que les critères d'éligibilité ont été constatés.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette affaire à **L'UNANIMITÉ** (Liliane FONVIEILLE, Patrick GAILLAC, Annie LAMBERT, Théo PUJOLAR, Clarisse ORIOL et Laurent VEYRIES ne prennent pas part au vote).

#### **10. Foncier – Aménagement d'un arrêt bus – Promesse de vente – Autorisation de signature**

Dans le cadre de l'aménagement du pôle d'échange multimodal à l'intersection de l'avenue de la poste et de la RD 988, il convient qu'un arrêt bus soit également aménagé au niveau de la même RD 988, au niveau du rond-point du Pujol.

Cet aménagement permettra de desservir la commune par la ligne régulière sur deux points de ramassage, mais évitera surtout aux bus de traverser le passage à niveau à l'entrée de l'avenue de la Poste, avec les risques que cela comporte.

En vue de l'aménagement de cet arrêt bus, il convient d'étendre les emprises foncières communales afin de permettre un aménagement sécurisé et aux normes. Des discussions ont donc été établies avec le propriétaire concerné, Monsieur Francis BONNET, qui a fait part de son accord pour une cession à la commune à l'euro symbolique d'une partie de sa parcelle.

Pour ne pas être confronté à des problématiques de chantier et d'emprises foncières qui viendraient bloquer l'aménagement, il a été convenu avec Monsieur BONNET que le document d'arpentage et les emprises définitives seraient actées après réalisation des travaux.

Il convient dès lors de signer une promesse de vente dont la concrétisation se fera à l'achèvement des travaux, sur la base des plans dressés par le bureau d'étude missionné par la commune.

Il est donc demandé au conseil municipal :

- D'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer la promesse de vente dont le projet est joint en annexe avec M. Francis BONNET,
- De dire qu'une fois les travaux réalisés, les emprises foncières seront déterminées par relevé de géomètre à la charge de la commune,
- D'autoriser Madame le Maire, à l'achèvement des travaux, à signer un acte d'achat avec Monsieur Francis BONNET pour la partie détachée de sa parcelle à l'euro symbolique,
- De dire que tous les frais inhérents à cette affaire seront à la charge de la

commune.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette affaire à **L'UNANIMITÉ**.

### **11. Urbanisme – Convention de servitude avec ENEDIS – Autorisation de signature**

Dans le cadre des travaux d'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, les services d'ENEDIS ont sollicité la commune pour établir une convention de servitude sur la parcelle cadastrée 145 I 884 présentée dans le plan annexé à la convention.

Il est donc demandé au conseil municipal :

- D'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer la convention de servitude jointe en annexe avec la société ENEDIS.
- De dire que l'ensemble des frais relatifs à cette opération seront à la charge d'ENEDIS.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette affaire à **L'UNANIMITÉ**.

### **12. Informations et questions diverses**

La séance est levée à 20h39.

Fait à Lisle-sur-Tarn, le 4 avril 2022

Le Maire

Maryline LHERM

